

## Delia Nan

### Passage à l'acte et psychose \*

Le titre initial de cette intervention était « Le passage à l'acte comme premier (et parfois unique) signe de l'entrée dans la psychose. Ou pas ? » C'est justement le problème dont je veux débattre, notamment de la question de savoir s'il est vraiment possible que le sujet passe à l'acte sans donner préalablement aucun signe visible aux autres (famille, amis, connaissances et même thérapeutes).

Le cas des sœurs Papin continue à éveiller l'intérêt, justement parce que leur passage à l'acte, accompli dans un crime unique dans les annales de la médecine légale par sa sauvagerie, a été complètement inattendu et sans explication. Tellement incompréhensible que, après l'expertise psychiatrique, les deux sœurs ont été déclarées complètement responsables de leurs faits, et par conséquent condamnées : Léa Papin à dix ans de travaux forcés et Christine Papin à la peine de mort. Cette décision était contraire à une autre opinion psychiatrique, celle du D<sup>r</sup> Logre, et cela a déterminé le jeune psychiatre Jacques Lacan à prendre parti dans la revue *Le Minotaure* avec l'article « Les motifs du crime paranoïaque ».

Il a fallu que, pendant l'emprisonnement, surtout après la séparation d'avec sa sœur Léa, Christine manifeste des crises hallucinatoires et d'auto-agression et finalement qu'elle refuse toute alimentation, pour que la peine de mort soit commuée en prison à perpétuité. Une vie très courte, car Christine est décédée peu de temps après par cachexie vésanique.

L'autre exemple que je veux évoquer ici est celui d'Andreas Lubitz, le copilote de Germanwings, qui, un matin de printemps, a volontairement fait écraser l'avion qu'il pilotait, avec cent quarante-huit passagers à bord, dans un massif des Alpes françaises. Il s'agit d'un jeune pilote qui avait passé tous ses tests, sans éveiller aucun soupçon de ses supérieurs ou de ses collègues. Le même Andreas dont on aura appris, les mois suivants, pendant l'enquête, qu'il avait un dossier médical impressionnant, dont personne ne semblait être au courant.

Revenons à l'affaire Papin. Nous sommes en 1933. Christine et Léa Papin sont, depuis sept ans, au service de la famille Lancelin. Elles habitent chez eux et sont considérées par tout le monde comme des employées de maison idéales. « Deux perles <sup>1</sup> », avait déclaré M<sup>me</sup> Lancelin.

Cela jusqu'au soir du 2 février, où M. Lancelin a trouvé sa maison verrouillée et dans l'obscurité. Les policiers venus à la suite de son appel ont trouvé un objet rond sur l'escalier menant au premier étage, objet identifié comme étant un œil humain. Dans le hall à l'étage, ils ont découvert les cadavres défigurés et ensanglantés de M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Lancelin. On leur avait arraché les yeux avec les doigts, à toutes les deux (l'autopsie a établi que cela s'était passé pendant que les victimes étaient encore vivantes). M<sup>me</sup> Lancelin avait le crâne et le visage écrasés et les deux avaient la chair coupée, à la suite de coups répétés sur les cuisses et les fesses. Les parties intimes étaient dévoilées.

En continuant à faire leurs recherches dans la maison, tout en supposant trouver les deux sœurs à peu près dans le même état, les policiers ont trouvé leur chambre doublement verrouillée et ils ont eu besoin d'un serrurier pour l'ouvrir : à l'intérieur, les deux sœurs étaient vivantes, habillées sommairement, allongées dans le même lit, serrées l'une contre l'autre. Elles ont tout de suite avoué leur crime.

Dans un premier temps, les deux sœurs ont affirmé qu'elles avaient agi de façon similaire, pour se défendre. Christine s'est occupée de M<sup>me</sup> Lancelin et Léa de la demoiselle. Après avoir abattu leurs victimes, les deux sœurs sont descendues dans la cuisine, elles ont saisi un couteau et un marteau, après quoi elles sont de nouveau montées à l'étage et ont parachevé leur crime. Christine a fait sa déclaration la première. Pour Léa, qui pouvait à peine parler, il a fallu d'abord qu'on lui lise la déclaration de sa sœur ; elle n'a fait qu'approuver, tout en répétant : « C'était exactement comme ma sœur l'a dit. »

Les jours suivants, pendant l'enquête, les deux sœurs déclarent avoir été contentes de leurs maîtres et qu'il n'y avait aucune raison qui pourrait justifier leur crime.

Au mois de juillet, emprisonnée et séparée de Léa, Christine fait une crise hallucinatoire, dans laquelle elle essaie de s'arracher les yeux avec ses propres doigts, crise qu'elle va considérer comme étant semblable à celle du crime. Après cette crise, Christine change sa déclaration et reconnaît le double crime, admettant la collaboration de sa sœur uniquement dans la mutilation de M<sup>me</sup> Lancelin. Le changement de la déclaration est accepté.

La conclusion de la première expertise psychiatrique est qu'il s'agit d'un accès de « colère noire », dégénéré en fureur, et l'expert considère les deux accusées totalement responsables de leurs faits, arguant qu'après le crime elles ont agi méthodiquement, ont porté les instruments d'un endroit à l'autre, les ont ensuite nettoyés, puis se sont occupées de leur hygiène personnelle. À la fin, elles ont même été capables d'aller se coucher.

Une contre-expertise, demandée par la défense, est refusée, mais le D<sup>r</sup> Logre, qui avait étudié les déclarations et l'historique des accusées, est appelé à la barre comme témoin. Sa déposition (point de départ de Lacan) met en cause les antécédents familiaux : père alcoolique, inceste (le père avait violé Émilía, la sœur aînée), un cousin aliéné, un oncle qui s'est pendu. Le psychiatre expert met en évidence la relation particulière entre les deux sœurs (peut-être incestueuse), leurs bizarreries (elles ne sortaient jamais les jours fériés, elles restaient toujours dans leur chambre et n'avaient aucune relation amicale, ni amoureuse), et il attire l'attention sur un épisode qui s'est passé un an et demi auparavant, à la mairie locale. Pendant que la famille Lancelin était en vacances, les deux sœurs se sont présentées à la mairie, dans un état de surexcitation évidente, en demandant à parler avec le maire. Christine s'est adressée au maire en se plaignant du fait que sa sœur et elle-même étaient toutes les deux persécutées par leurs maîtres, de même que par le maire lui-même, et qu'il fallait obtenir l'émancipation de Léa. Son discours était difficile à comprendre, par conséquent, le commissaire local, de même que les autres témoins de la scène les ont qualifiées de « piquées ».

Le procès a lieu au mois de septembre. On prend en considération uniquement l'expertise psychiatrique initiale, conduisant au premier jugement décrit ci-dessus. C'est alors le moment où le D<sup>r</sup> Lacan prend position en publiant « Les motifs du crime paranoïaque ». En partant de l'expertise et des conclusions du D<sup>r</sup> Logre, Lacan réaffirme que dans la paranoïa la pulsion agressive « a toujours l'intentionnalité d'un crime, presque constamment celle d'une vengeance, souvent le sens d'une punition [...] parfois enfin elle s'identifie à l'acte achevé de la moralité, elle a la portée d'une expiation (auto-punition) <sup>2</sup> ».

Le contenu intellectuel du délire est soumis à diverses variations de la pulsion agressive, de façon que, après l'accomplissement de l'acte, le délire se dissipe (voir le cas Aimée). Il est très probable que ce soit exactement ce qu'il s'est passé dans les premiers mois qui ont suivi le crime des deux sœurs.

Lacan insiste sur la seule trace concernant la formulation d'une idée délirante antérieure au crime, l'incident de la mairie. Le témoignage du commissaire communal est révélateur, même si le discours de Christine semble imprécis. Il y a une certaine ambiance spéciale, considère Lacan, qui évoque une sorte de stéréotypie dans le langage des paranoïaques, même avant la formulation des idées délirantes. Celui qui a rencontré une seule fois ce genre de manifestation la reconnaît tout de suite. Or, les policiers sont habitués à de telles déclarations.

Notons que des commentateurs ultérieurs ont remarqué l'homophonie entre « maire » et « mère » (dans ce cas, la mère persécutrice des deux sœurs, qui a disposé de ses filles avec froideur d'âme et intérêt mercantile, décidant de leur déménagement d'une institution à l'autre, d'un maître à l'autre, et cela dès leur enfance <sup>3</sup>).

Il est probable que les deux sœurs sortent des cadres génériques de la paranoïa et entrent dans ceux de la paraphrénie, qui se trouve dans le voisinage immédiat, dit Lacan, mais il est certain que leurs formes de psychose sont, sinon identiques, du moins en étroite corrélation. « Les délires à deux sont parmi les formes les plus anciennement reconnues des psychoses. Ils se produisent électivement entre proches parents. Leur mécanisme relève dans certains cas de la suggestion contingente exercée par un sujet délirant actif sur un sujet débile passif <sup>4</sup>. »

En ajoutant, pour les deux sœurs, l'homosexualité (ou, selon le terme du D<sup>r</sup> Logre, leur qualité de « couple psychologique »), Lacan réaffirme, faisant référence de nouveau à Aimée, que beaucoup de cas de paranoïa sont dominés par le complexe fraternel. « Le mal d'être deux », dit Lacan. « Passion mortelle et qui finit par se donner la mort. [...] Ce besoin d'auto-punition, cet énorme sentiment de culpabilité se lit aussi dans les actes des sœurs Papin. [...] Au soir fatidique, dans l'anxiété d'une punition imminente, les sœurs mêlent à l'image de leurs maîtresses le mirage de leur mal. C'est leur détresse qu'elles détestent dans le couple qu'elles entraînent dans un atroce quadrille <sup>5</sup>. »

Nous trouvons utile de mentionner ici le cas, plus proche de nos jours, du « couple » d'adolescents qui a perpétré la tuerie de Columbine, aux États-Unis. Les deux jeunes n'avaient aucun lien de parenté, mais ils étaient devenus inséparables, étant sûrement un « couple psychologique ». Leur acte, par rapport à celui des sœurs Papin, a été totalement accompli. Après le massacre, absolument sans raison apparente, de leurs copains (treize tués et vingt et un blessés), dans une atmosphère qui paraissait plutôt une farce macabre, les deux adolescents sont passés, calmement, à l'épilogue. Pensant

qu'il n'y a plus personne de vivant dans la pièce, ils annoncent, sans aucune trace d'agitation, le moment où ils vont, tous les deux, se tirer une balle dans la tête : dans quel moment du comptage ? Dans l'enregistrement, on entend la voix de l'un des deux (le plus probablement celle d'Eric Harris, l'élément inducteur) qui décide : « One, two, three, bang ! » Aussitôt dit, aussitôt fait. La même voix reprend : « One, two, three. » Et la tragi-comédie s'achève telle qu'elle a été conçue.

Les tensions sociales dont Lacan parle dans l'article mentionné conduisent, de nos jours, à des actes entraînant un nombre plus grand de victimes. Le crime des sœurs Papin a été extrêmement privé, se passant dans l'intimité de la maison où habitaient les auteurs du crime, de même que leurs victimes. À l'autre extrême, on peut situer l'attaque mentionnée ci-dessus (et d'autres attaques similaires), mais aussi l'acte d'Andreas Lubitz, qui ne connaissait pas ses victimes et n'a eu presque aucun contact avec elles.

Le 24 mars 2015, un avion de la compagnie Germanwings, sur la ligne Barcelone-Düsseldorf, s'est écrasé dans les Alpes françaises. Les premières données de l'enquête ont découvert, à la stupéfaction du monde entier, que l'avion a été délibérément écrasé par le copilote, qui avait préalablement fermé la porte blindée du cockpit pour ne pas laisser entrer le pilote sorti pour peu de temps. Conséquence : cent quarante-neuf morts.

Andreas Lubitz avait 28 ans. Il avait passé tous ses examens et tests périodiques sans déclencher aucune suspicion. Pourtant l'enquête a découvert une situation incroyable : en 2009, six mois après son admission dans l'Académie de vol de la Lufthansa, il a traversé un épisode décrit comme « dépression réactive », provoquée d'après son médecin traitant par son déménagement de la maison parentale à Brême. On lui avait administré au moins deux antidépresseurs. En 2010 on a réévalué le diagnostic : « Épisode dépressif sévère sans symptômes psychotiques, en rémission complète <sup>6</sup>. »

Pendant les cinq ans qui ont précédé l'accident, Lubitz a consulté quarante et un médecins et entre janvier et mars 2015 il a été trente fois en consultation (médecine générale, ORL et ophtalmologie), dont sept fois le mois précédant l'événement. À cela s'ajoutent trois rendez-vous chez le psychiatre. Les informations n'ont pas été transmises, à cause des lois allemandes qui assurent la protection des données médicales des patients.

Lubitz commençait à avoir des troubles de la vue et était obsédé par la perspective de devenir aveugle. Les examens ultérieurs ont infirmé le diagnostic de maladie organique des yeux. Dans un courriel, Lubitz informait son médecin qu'il dormait tout au plus deux heures par nuit. Trois semaines avant l'accident, le psychiatre écrit sur sa fiche : « Soupçons de

psychose menaçante <sup>7</sup>. » On lui a remis un certificat médical de congé maladie, que Lubitz a déchiré de ses mains.

Pendant tout ce temps personne n'a rien soupçonné. Les collègues et les voisins le décrivent, à l'unisson, comme un jeune homme tranquille, poli, gentil, dont le seul trait particulier marquant était sa passion pour le vol, constante dès son enfance. Un de ses amis a déclaré qu'il « désespérait de devenir pilote » et qu'il « serait mort » si jamais il n'avait pas passé les examens nécessaires avec succès. Lubitz connaissait bien les Alpes françaises, où il avait passé (tout près du lieu du crash) plusieurs fois des vacances avec ses parents ; il fréquentait un club de vol à voile de la région et avait souvent survolé les sommets dans un planeur.

Son amie a déclaré qu'il lui avait dit : « Un jour je ferai un acte. On parlera de moi et ça changera le système <sup>8</sup>. »

Voilà l'histoire qui a précédé l'acte entièrement sans paroles de Lubitz.

« Quant à moi, je suis sourde et muette », a dit Léa *après* son passage à l'acte. Tout aussi sourd et muet est resté Lubitz, mais *pendant* son passage à l'acte. Les neuf dernières minutes récupérées de la boîte noire reproduisent une respiration tranquille, les seuls bruits surajoutées étant les lourds coups frappés dans la porte, les hurlements du pilote qui essayait d'entrer et, finalement, ceux de ses victimes. Sourd et muet, Lubitz a emporté dans sa tombe (tout comme Léa) ce qu'il croyait être (Christine l'avait nommé ainsi et Lacan la cite) « le mystère de la vie <sup>9</sup>. »

Je vais conclure en soumettant à votre attention le cas d'un patient psychotique, un jeune homme poli, avec un beau sourire aux lèvres et dans les yeux. En parlant de sa maladie, il disait que, pour lui, le monde contenait pendant la journée 80 % de réalité et 20 % de rêve ; pendant la nuit la proportion s'inversait. Le pire pour lui était quand ce rapport devenait 50-50. Parfois, quand il avait un couteau ou une hache à la main, il avait peur qu'il ne se fasse mal à lui-même ou à son voisin. Son premier souvenir d'enfance était que, malade hospitalisé, il avait vu sur le lit de son voisin de chambre un avion (il ne l'appelait pas « un jouet ») et était monté sur le lit du voisin pour s'en emparer.

À 9 ans il a construit tout seul un moteur à réaction.

Heureusement, il n'est pas devenu pilote d'avion, mais chercheur en chimie.

*Mots-clés : passage à l'acte, Papin, Lubitz, psychose, crime paranoïaque.*

---

\*[↑](#) Intervention aux Journées nationales de l'EPFCL « Actes et inhibition » à Paris les 26 et 27 novembre 2016.

1. [↑](#) F. Dupré, *La « Solution » du passage à l'acte. Le Double Crime des sœurs Papin*, EPFL, version Epub, 2014.
2. [↑](#) J. Lacan, « Motifs du crime paranoïaque », *Le Minotaure*, n° 3-4, 1933-1934.
3. [↑](#) F. Dupré, *La « Solution » du passage à l'acte. Le Double Crime des sœurs Papin*, op. cit., chap. 5.
4. [↑](#) Jacques Lacan, « Motifs du crime paranoïaque », art. cit.
5. [↑](#) *Ibid.*
6. [↑](#) [www.nytimes.com](http://www.nytimes.com)-29.04.2015 : « F.A.A. Raised Questions about Andreas Lubitz's Depression before Germanwings Crash ».
7. [↑](#) [www.bfmtv.com](http://www.bfmtv.com)-27.01.2016 : « Lubitz a vu 41 médecins en 5 ans, dont 7 les dernières semaines ».
8. [↑](#) [tempsreel.nouvelobs.com](http://tempsreel.nouvelobs.com)-28.03.2015 : « Crash de l'A320 : La vie d'Andreas Lubitz passée au peigne fin ».
9. [↑](#) J. Lacan, « Motifs du crime paranoïaque », art. cit.